

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 278

Date dépôt

Date validation 05/06/2018

BACHELIER EN PODOLOGIE-PODOTHÉRAPIE

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	6
SECTEUR	2° Santé	DOMAINE D'ÉTUDES	16° Sciences de la motricité
TYPE	COURT	CYCLE	PREMIER
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	180

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles dispensent un enseignement supérieur poursuivant une **finalité professionnalisante de haute qualification**, associant étroitement apprentissages pratiques et conceptualisation théorique. Les formations proposées s'effectuent au niveau du bachelier et du master (Décret « Paysage », Chap. II, Art. 4, § 1 et 3) ; elles visent le développement de compétences disciplinaires et transversales correspondant aux niveaux 6 (type court) et 7 (type long) du cadre francophone des certifications de l'enseignement supérieur. Dans la lignée du bachelier de transition, le master professionnalisant offre l'opportunité aux étudiants d'approfondir leur formation et de se spécialiser dans leur domaine.

Les **stages** en milieu professionnel constituent une dimension centrale de la formation dispensée par les Hautes Écoles. Ils permettent le développement progressif et intégrateur des compétences requises par l'exercice du métier, tout en autorisant une réflexion sur la pratique professionnelle. La réalisation du travail de fin d'études (TFE) ou du mémoire, qui trouvent dans les stages des terrains de choix, constitue l'aboutissement d'un parcours de formation valorisant pratique professionnelle et recherche s'y appliquant.

En phase avec la société et inspirées par ses enjeux actuels, les Hautes Écoles constituent des lieux privilégiés d'innovation et de création de savoirs. Elles remplissent cette mission de concert avec les communautés de référence, professionnelles et scientifiques, à partir d'un ancrage régional et dans une visée internationale. Les enseignants des Hautes Écoles, femmes et hommes de terrain aux profils variés, sont ainsi engagés dans des recherches-actions et des recherches appliquées qui constituent, avec l'accompagnement des apprentissages, le cœur de leur métier. Ces recherches nourrissent les formations dispensées et permettent l'émergence de nouveaux espaces de réflexion, de mutualisation de savoirs et d'action.

Sur le plan pédagogique, les Hautes Écoles forment des **praticiens réflexifs**, des professionnels capables d'agir dans des contextes en constante mutation et d'apporter à des problèmes complexes des réponses appropriées, créatives et innovantes. Pour assurer leurs formations, les Hautes Écoles déploient un **accompagnement de proximité** (groupes-classes, apprentissage par les pairs, tutorat, mentorat). Pour ce faire, elles recourent à une pédagogie centrée sur l'étudiant, qui prend pleinement la mesure des changements de paradigmes éducatifs, épistémologiques et socio-économiques de la société postmoderne, en privilégiant l'induction, le dialogue des savoirs de divers types (scientifiques, expérientiels, techniques), la discussion critique, la contextualisation des objets de savoir.

Les Hautes Écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mobilisées chacune autour de leur projet pédagogique, social et culturel qui caractérise leur identité propre, assurent enfin une mission éducative essentielle : former non seulement des professionnels innovants, créateurs, capables de faire face à la complexité et à la spécificité de leur environnement, mais aussi des **citoyens engagés et responsables**, soucieux de la collectivité et de son bien-être. C'est pourquoi les Hautes Écoles valorisent, outre le développement de compétences professionnelles, l'acquisition de **compétences transversales**, de nature organisationnelle, relationnelle, communicationnelle et réflexive.

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Le grade de bachelier en podologie-podothérapie peut donner accès au titre de podologue tel que défini dans l'Arrêté royal du 15 /10/2001 relatif au titre professionnel et aux conditions de qualification requises pour l'exercice de la profession de podologue (M.B. du 07/12/2001).

En application de l'Arrêté royal du 15 octobre 2001, le podologue est le professionnel paramédical habilité à exécuter tous les actes relatifs à la structure, aux fonctions et aux diverses pathologies du pied. La formation de podologue-podothérapeute vise essentiellement deux objectifs :

- l'apprentissage des méthodes d'investigations podologiques et de traitements des troubles structurels et fonctionnels consécutifs à des anomalies biométriques statiques, dynamique ainsi qu'à des perturbations liées à des affections neurologiques et vasculaires. Les pathologies ou les causes de celles-ci devront être envisagée dans une approche globale du patient.
- L'acquisition de compétences en matière de soins préventifs et thérapeutiques des affections épidermiques et unguéales du pied.

Dans ce contexte, l'étudiant en podologie-podothérapie doit développer des valeurs humaines et relationnelles ainsi que des compétences de gestion et de collaboration.

La formation de bachelier en podologie-podothérapie vise « à préparer les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, préparer les étudiants à leur future carrière et permettre leur épanouissement personnel, créer et maintenir une large base et un haut niveau de connaissances, stimuler la recherche et l'innovation ». Ses compétences de bachelier sont de niveau 6 du Cadre Européen de Certification (CEC).

Le podologue exerce dans divers domaines des soins de santé préventifs et curatifs, tels que les hôpitaux (notamment les services d'orthopédie et de diabétologie), les maisons de repos, les centres de soins. Il peut exercer ses activités en cabinet privé, dans les centres médicaux et les maisons médicales. Il est également recherché par les clubs sportifs pour son expertise particulière.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

- 1- **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle:**
 - Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
 - Evaluer sa pratique professionnelle et ses apprentissages
 - Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - Construire son projet professionnel
 - Adopter un comportement responsable et citoyen
 - Exercer son raisonnement scientifique.
- 2- **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires:**
 - Respecter la déontologie propre à la profession
 - Pratiquer à l'intérieur du cadre éthique
 - Respecter la législation et les réglementations.
- 3- **Gérer (ou participer à la gestion) les ressources humaines, matérielles et administratives:**
 - Programmer avec ses partenaires, un plan d'actions afin d'atteindre les objectifs définis
 - Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - Participer à la démarche qualité
 - Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique.
- 4- **Identifier les besoins sanitaires et sociaux en podologie:**
 - Recueillir l'information nécessaire
 - Enregistrer un bilan détaillé
 - Mener une évaluation neurologique, vasculaire, dermatologique, biomécanique et podologique
 - Reconnaître les signes cliniques inhabituels et les symptômes extra-podaux et orienter vers d'autres professionnels impliqués dans la prise en charge du patient
 - Analyser et évaluer de façon critique les informations recueillies
 - Interpréter des données physiologiques, médicales et biomécaniques.
- 5- **Formuler et réaliser des plans de traitement pour répondre aux besoins médico-sociaux sur base de projets techniques ou professionnels complexes:**
 - Exploiter ses compétences de raisonnement pour résoudre des problèmes et définir les actes thérapeutiques appropriés
 - Formuler des plans thérapeutiques spécifiques et appropriés en fonction des degrés de sévérité
 - Vérifier l'efficacité des actes et les adapter en conséquence.
- 6- **Assurer une communication professionnelle:**
 - Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes
 - Utiliser les outils de communication existants
 - Collaborer avec l'équipe pluridisciplinaire
 - Développer des modes de communication adaptés au contexte rencontré.
- 7- **Pratiquer les activités spécifiques à son domaine professionnel:**
 - Evaluer les fonctions et dysfonctions de l'appareil locomoteur du patient, au travers d'exams statiques, dynamiques et fonctionnels mettant en évidence les relations entre le pied et les segments sus-jacents
 - Appliquer des traitements podologiques cutanés, unguéaux et relatifs aux déformations des orteils
 - Réaliser des semelles et orthèses podologiques
 - Assurer la rééducation fonctionnelle du pied post-chirurgical et post-traumatique.